



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique identique
PALMIR

de la société PHYTEUROP

enregistrée sous le n° 2022-2226

Vu la décision du directeur général de l'Anses du 16 janvier 2024 concernant le produit phytopharmaceutique
FANTIC F WG,

Considérant que le produit PALMIR est strictement identique au produit FANTIC F WG,

Considérant que le produit est suspecté d'être cancérigène, mutagène ou reprotoxique de catégorie 2 en raison de la mention de danger H 351 – Susceptible de provoquer le cancer,

Considérant en conséquence que, conformément à l'article 14-1-1 de l'arrêté du 4 mai 2017, en l'absence de distance de sécurité spécifique fixée par l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence, la distance de sécurité minimale définie par ce même arrêté est appliquée pour le traitement des parties aériennes, les usages autorisés du produit PALMIR devant désormais figurer à l'annexe V de l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants.

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après **n'est pas modifiée** en France.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	PALMIR STADIUM
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	PHYTEUROP 83 avenue de la Grande Armée 75016 PARIS France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	37,5 g/kg - béalaxyl-M 480 g/kg - folpet
Produit de référence	Nom commercial FANTIC F WG
	N° AMM 2080063
Numéro d'intrant	2080272
Numéro d'AMM	2080104
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 01/03/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)